



Le système de justice du Québec

OPINION

« Je pratique le droit au Québec depuis 1982, de façon inévitable le monde me demande si j'ai vu beaucoup de changements au cours des 40 dernières années... »



Ma réponse est oui, dans le monde réel, tout a changé. Au Palais de justice de Montréal, où je pratique le droit, rien n'a changé. C'est anormal et honteux compte tenu de l'importance civique de notre Palais de justice.

Vous pensez que j'exagère? Détrompez-vous !

En 1982, si j'avais besoin d'une copie d'un procès-verbal, le document démontrant ce qui s'est passé dans votre dossier à une date donnée, je devais remplir le formulaire bleu, attendre un mois, retourner au Palais de justice de Montréal et aller chercher le document. C'est ce que je fais encore en 2023;

En 1982, si je voulais écouter un témoignage ou l'ordonnance d'un juge qui a eu lieu dans une salle d'audience à une date donnée, je devais remplir un formulaire jaune, attendre deux semaines et retourner au Palais de Justice pour récupérer une bande de cassette (qui est devenue un CD dans les années 1990). C'est ce que je fais encore en 2023;

En 1982, les avocats en pratique privée et le public ont dû payer des honoraires à une société d'État pour avoir le droit d'accéder à distance un plumitif, le résumé de ce qui s'est passé procéduralement dans votre dossier, de l'information créée avec l'argent des contribuables. Nous le payons encore aujourd'hui. En 1982, lorsque je comparais devant le tribunal au nom d'un accusé, le procureur de la poursuite entraînait dans la salle d'audience avec un panier roulant rempli de dossiers pour me remettre une pile de documents de divulgation de la preuve.

Aujourd'hui, les paniers roulants sont toujours dans nos salles d'audience. C'est ridicule quand on considère que le procureur de la poursuite reçoit cette information numériquement de la police et puis l'imprime pour moi.

Dans tous les autres aspects de notre vie, nous avons adopté l'innovation, y compris les technologies de l'information et l'intelligence artificielle pour que les choses se passent plus rapidement et moins cher. Les murs du 1 est rue Notre-Dame demeurent imperméables à cette influence.

L'administration de la justice au Québec demeure attachée à une technologie archaïque et accro au papier coûteux, ce qui nous maintient essentiellement à l'époque victorienne.

Au cours des 40 dernières années, les gouvernements se sont engagés dans des initiatives législatives ambitieuses, mettant en place une explosion des droits. Comme tous les avocats le savent, les droits sont plaidés devant les tribunaux, ce qui entraîne une augmentation de la charge de travail des tribunaux.

De même, lorsque nos gouvernements décident d'être « dur sur la criminalité », lorsque les procureurs de la poursuite adoptent des directives non négociables de « tolérance zéro » qui empêchent la négociation crédible d'un plaidoyer, il n'est pas rare que les accusés soient devenus moins enclins à plaider coupable et qu'un plus grand nombre de dossiers soient portés devant les tribunaux pour procès.



Le système de justice du Québec... suite

OPINION

Lorsque le gouvernement fédéral adopte des réformes de procédure et de preuve visant à protéger le droit à la vie privée des victimes d'agressions sexuelle, les poursuites et la défense de ces crimes deviennent plus compliquées et ses cas se prennent plus de temps à être résolus par nos tribunaux. Lorsque le gouvernement créera une nouvelle division de la Cour du Québec spécialisée dans les cas d'agression sexuelle et de violence conjugale, lequel s'engage dans une campagne de publicité encourageant les victimes à porter plaintes, il est évident qu'il y aura une augmentation importante du volume de ces causes compliquées qui seront traitées par nos tribunaux.

Les gouvernements ont adopté des lois et adopté des politiques qui génèrent clairement plus de litiges, mais n'ont pas prévu le financement de l'infrastructure judiciaire pour permettre la réalisation de ces droits. Notre gouvernement s'attend à ce que le Palais de justice des années 1980 fasse plus de travail avec un personnel de soutien sous-payé qui doit utiliser des technologies anciennes pour effectuer son travail. Cette culture de la médiocrité réservée au Palais de justice n'est pas arrivée par hasard. C'est un choix politique. Prenons l'infrastructure juridique que notre gouvernement a fournie aux notaires plutôt qu'aux avocats. Il y a quelques années, notre gouvernement a courageusement adopté les nouvelles technologies de l'information. Voyant la folie de payer des millions de dollars chaque année pour entreposer du papier et d'autres inefficacités liées à la manipulation du papier, il a numérisé chaque actes qui a été enregistré dans ce que nous appelions le bureau d'enregistrement. Des millions d'actes contractuels, dont certains remontent aux années 1800, ont été envoyés dans le cyberspace. Je le répète, cela a été fait il y a environ 20 ans.

Notre gouvernement est capable d'agir avec audace et de façon décisive, quand il le veut. Le bureau d'enregistrement avec tout son papier, ses étagères et ses classeurs sont devenus une chose du passé, libérant des millions de pieds carrés d'espace de bureau gouvernemental coûteux qui pourraient être utilisés à des fins plus productives. La pratique notariale de 2023 est sans papier et ne ressemble en rien à la pratique notariale de 1982. Je pratique le droit en 2023 exactement comme je le faisais lorsque j'ai commencé à pratiquer le droit en 1982.

Pourquoi cette différence?

La politique publique et l'utilisation des fonds publics sont dictées par des choix fondés sur ce que le gouvernement perçoit comme étant important.

L'immobilier, les transactions commerciales et les affaires sont importantes. Les droits des gens ordinaires et le litige de ces droits devant les tribunaux ne le sont pas. Oui, c'est aussi simple que cela. En matière de la justice, le gouvernement continue de choisir de financer la médiocrité plutôt que l'innovation.

Le Québec est l'une des sociétés les plus riches de la planète, mais il continue d'offrir à son peuple un système de justice archaïque et sous-financé.

Nous méritons mieux !

RALPH MASTROMONACO
www.mastromonaco.ca